

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°780 accordant un congé administra de trois mois

n°780

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juillet 1948

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro

31 juillet 1948

### VISAS

Læ Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le contrat en date du 1 août 1916, engageant M. Diffenbach en qualité de directeur des travaux agricoles

**Vu**la demande en date du 14 mui 148 de M. Diffenbach,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Un congé administratif de trois mois, pour en jouir à Strasbourg (Bas-Rhin), est accordé à M, Diffenbach, directeur des travaux agricoles, Art. 2, — M, Diffenbach rejoindra son lieu de congé par vole aérienne, pour compter du 30 juillet MS et voyagera aux frais du budget local (assimilation : 2 catégorie). Art, 3, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**